

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 27 du 23 mai 2014

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte 9

CIRCULAIRE N° 25217/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV
portant abrogation d'un texte.

Du 29 avril 2014

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale ; sous-direction de la gestion du personnel ; bureau du personnel sous-officier de gendarmerie et volontaire.*

CIRCULAIRE N° 25217/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV portant abrogation d'un texte.

Du 29 avril 2014

NOR D E F G 1 4 5 0 7 8 1 C

Texte abrogé :

Circulaire n° 57500/DEF/GEND/RH/P/PSOCA/GEST du 3 mai 2006 (BOC/PP 19, 2006, texte 8 ; BOEM 651.4.4).

Référence de publication : BOC n° 27 du 23 mai 2014, texte 9.

Le texte ci-après est abrogé :

- la circulaire n° 57500/DEF/GEND/RH/P/PSOCA/GEST du 3 mai 2006 relative au changement de subdivision d'arme des gendarmes mobiles et des gardes républicains dans la gendarmerie départementale.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,*

Philippe MAZY.